



Stop coule, la loi aurait change dernièrement?

Par **liz08**, le **11/08/2009** à **11:27**

Bonjour,rnrnJ'ai coulé un stop la semaine dernière, 90 euros d'amende + 4 points (verbalisé sur place, la camionnette bleue était en embuscade juste à côté...).rnrn"On" vient de me dire que la loi avait changé dernièrement et que je n'aurai dû avoir ni amende ni retrait de points, est ce exact ?rnrnMerci beaucoup

Par **Tisuisse**, le **11/08/2009** à **11:39**

Bonjour,rnrnQui est ce "on" ? rnrnN'écoutez jamais les légendes urbaines. Non, le code de la route n'a pas été modifié, c'est bien une amende de 4e classe, 4 points de retrait +, en cas de contestation, une suspension du permis pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Par **frog**, le **11/08/2009** à **13:40**

La loi change tous les jours, seulement pas dans ce domaine. Un stop non marqué est sanctionné, comme toujours.